

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 7 SEPTEMBRE 2021 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

### Membre(s) du conseil présent(s)

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier,  
M. Pascal Bernier, M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte.

### Membre(s) du conseil absent(s)

Siège no. 3 vacant

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire.  
Mme Marie Joannisse, secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

## BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 34 avec le mot de bienvenue de  
M. Jean-François Pelletier.

## ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

### 2. Adoption de l'ordre du jour – 7 septembre 2021

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour  
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du  
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la  
présente séance;

ATTENDU QUE les modifications suivantes sont apportées à l'ordre du jour :

- Retrait du point 12 : Modification du règlement d'emprunt 254-2021
- Retrait du point 13 : Avis de motion pour l'adoption ultérieure du  
règlement sur l'utilisation de l'eau potable
- Retrait du point 14 : Présentation du projet de règlement sur  
l'utilisation de l'eau potable
- Retrait du point 46 : Adoption du code de déontologie du service de la  
sécurité incendie

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par  
M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

227-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

### 3. Adoption du procès-verbal – 2 août 2021

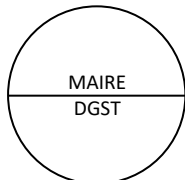
ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour  
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit  
procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture  
lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par  
M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil  
présents :

228-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.



#### **4. Adoption du procès-verbal – 10 août 2021**

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

229-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

#### **5. Adoption du procès-verbal – 11 août 2021**

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

230-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

### **INFORMATION DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION**

#### **6. Suivi des membres du conseil**

Un suivi concernant le point de la séance du 2 août dernier concernant la demande de subvention pour la construction d'un skatepark / pumtrack est fait par M. Jean-François Pelletier et M. Jean Lacerte.

#### **7. Suivi de la direction générale**

La direction générale n'effectue aucun suivi.

#### **8. Correspondances diverses**

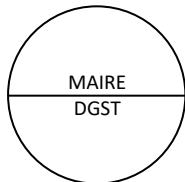
La municipalité a reçu les correspondances suivantes :

- Municipalité de Saint-Aubert demande de collaboration pour mise sur pied d'une unité de sauvetage nautique
- Ministère de la Sécurité publique – Possibilité d'ouvrir des centres d'hébergement d'urgence

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

#### **9. Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au Del avec services connexes pour le bénéfice des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;



CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l' « Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de L'Islet doit conclure une entente avec la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère;

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

231-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE Mme Marie Joannisse, directrice générale secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat;

QUE Mme Marie Joannisse, directrice générale secrétaire-trésorière, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'étude de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière ou toute personne qu'elle désigne soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

#### **10. Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Havre des Femmes**

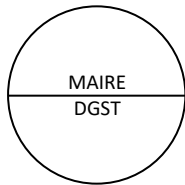
ATTENDU QUE le Havre des Femmes a fait une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes à la Commission municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

232-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet informe la Commission municipale du Québec qu'elle est favorable à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières formulée par le Havre des Femmes.

#### **11. Modification du règlement d'emprunt 249-2021**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 249-2021 étant donné que le détail des coûts des travaux n'est pas inclus en annexe du règlement;



ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a décrété, par le biais du règlement numéro 249-2021, une dépense de 529 500 \$ et un emprunt de 167 866 \$ pour la construction du parc Rocher Panet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents (retrait de M. Pascal Bernier) :

233-09-2021 QUE l'article 10 du règlement numéro 249-2021 est remplacé par le suivant :

« ART. 10. ANNEXES AU RÈGLEMENT

Le conseil municipal est autorisé à faire la construction du parc Rocher Panet, tel qu'il appert dans l'estimation détaillée incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes A et A-1.

Annexe B : lettres de confirmation des aides financières ».

QUE l'annexe A-1 est déposée à la présente séance.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

## **12. Modification du règlement d'emprunt 254-2021**

Point reporté.

## **13. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement sur l'utilisation de l'eau potable**

Point reporté.

## **14. Présentation du projet de règlement sur l'utilisation de l'eau potable**

Point reporté.

## **15. Renouvellement des baux locatifs municipaux**

ATTENDU QUE la Municipalité fait la location de locaux, de terrains ainsi que d'espaces de stationnement;

ATTENDU QUE la Municipalité ajuste et renouvèle les baux locatifs annuellement;

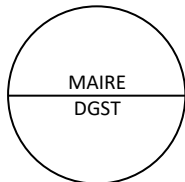
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

234-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet renouvelle les baux locatifs municipaux pour l'année 2022 avec une augmentation de 1 % par rapport aux coûts actuels, à l'exception de la Popote roulante, qui loue la cuisine de la Salle des Chevaliers de Colomb, qui n'aura pas d'augmentation et restera au même coût que 2021.

## **16. Marge de crédit – Emprunt temporaire – Travaux de réfection et de prolongement aqueduc chemin des Pionniers Ouest et chemin de la Petite-Gaspésie, 3e, 4e, 7e Rue et 6e Avenue Nord**

ATTENDU QU'en date du 25 juin 2021, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation approuvait le règlement 246-2021 décrétant un emprunt de 3 474 404 \$ pour des travaux de réfections des infrastructures sur la 3e Rue, 4e Rue, une partie de la 6e Avenue Nord et chemin de la Petite-Gaspésie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, une municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents (retrait de M. Pascal Bernier):

235-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise, auprès de la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet, le financement temporaire d'une somme de 3 474 404 \$ représentant le montant d'emprunt autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise M. Jean-François Pelletier, maire, et Mme Marie Joannisse, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet tous les documents relatifs à cette décision.

## URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

### 17. Demande de PIIA – 81, chemin des Pionniers Est

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet de PIIA consistant au remplacement de 5 fenêtres, dont 3 sur la façade principale et 2 en façade latérale (côté ouest). Les fenêtres seront à guilottes en PVC blanc;

ATTENDU QUE les couleurs et les matériaux des nouvelles fenêtres correspondent aux autres fenêtres existantes du bâtiment;

ATTENDU QUE les couleurs des fenêtres correspondent aux couleurs d'origine du bâtiment et s'harmonisent avec les autres éléments architecturaux du bâtiment;

ATTENDU QUE les fenêtres du rez-de-chaussée de la façade ouest (façade latérale) sont à manivelles;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter le projet de PIIA en exigeant que deux fenêtres à l'étage de la façade ouest soient à manivelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

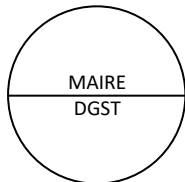
236-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet de PIIA, comme recommandé par le CCU.

### 18. Demande de PIIA – 286, chemin des Pionniers Est

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet de PIIA consistant à la construction d'un nouveau garage dont la largeur est de 20 pieds, la longueur de 24 pieds et la hauteur de 10 pieds. Trois portes doubles dont les portes individuelles contiendront chacune une fenêtre à 4 carreaux, seront situées sur le garage, dont 4 sur la façade ouest et 2 sur la façade nord. Les cadres des fenêtres seront en bois peints en blanc. Les murs seront en planches verticales blanchis. Le garage sera construit sur une dalle de béton 4x6. Un appentis sans mur dont le toit sera soutenu par des poutres sera annexé au garage et sa superficie sera de 20 pieds par 10 pieds avec une hauteur de 7.5 pieds. La toiture du garage sera à deux versants et le revêtement du garage et de l'appentis sera en tôle galvanisée (aluminium) non peinte. Le garage sera implanté en cour arrière;

ATTENDU QUE le garage sera visible depuis la voie publique et que les portes seront apparentes;

ATTENDU QUE les portes seront doubles de sorte à reproduire les portes de garage ancestral;



ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs des fenêtres des portes s'harmonisent avec le bâtiment patrimonial et le contexte patrimonial environnant;

ATTENDU QUE la toiture est à deux versants s'harmonisant avec le contexte patrimonial existant et que le matériau utilisé correspond à ce qui était utilisé originalement pour des bâtiments patrimoniaux;

ATTENDU QUE l'information concernant le matériau utilisé pour les portes est manquante;

ATTENDU QUE les portes en bois reproduisent aux mieux le caractère patrimonial;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter le projet de PIIA en exigeant que les portes soient en bois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

237-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet de PIIA, comme recommandé par le CCU.

#### **19. Demande de PIIA – 383, chemin des Pionniers Ouest**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet de PIIA consistant à la construction d'un abri d'auto dont la toiture sera réalisée à partir de panneaux solaires. Les dimensions de l'abri sont 12 7 ½ X 12 0 ¾ pieds. L'abri sera construit en planche de bois massif (pin blanc ou épinette blanche). L'abri sera construit en partie en cour avant et en partie en cour latérale;

ATTENDU QU'il avait été demandé aux demandeurs à la séance du 17 mai dernier, afin que le CCU puisse émettre une recommandation, de revoir l'implantation de l'abri d'auto pour permettre une perspective visuelle sur le bâtiment principal depuis la voie publique et que les demandeurs ont évalué le meilleur emplacement possible pour l'abri en respectant la recommandation du CCU;

ATTENDU QUE les contraintes physiques d'implantation de l'abri telles que le talus à partir de la moitié des façades latérales du bâtiment principal, le puits en cour latérale est et l'installation septique en cour avant au sud-ouest;

ATTENDU QUE les caractéristiques architecturales de l'abri s'harmonisent avec le bâtiment principal;

ATTENDU QUE l'information concernant la couleur de l'abri est manquante;

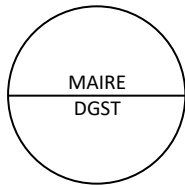
ATTENDU QUE le bâtiment principal est de couleur gris pâle;

ATTENDU QUE l'aspect naturel du bois de l'abri s'harmoniserait avec le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter le projet de PIIA en exigeant que l'abri soit de la même couleur que la maison ou soit peint ou teint de sorte à conserver la couleur naturelle des matériaux utilisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

238-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet de PIIA, comme recommandé par le CCU.



## **20. Demande de PIIA – 397, chemin des Pionniers Est**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet de PIIA consistant au remplacement d'une porte en façade principale par une porte à carreaux dont le demandeur souhaite en proposer une alternative à la recommandation du CCU du 17 mai 2021 concernant la même demande. La proposition d'alternative consiste en une porte en PVC blanc avec une fenêtre à 9 carreaux;

ATTENDU QUE la demande a été examinée à la séance du CCU du 17 mai 2021 et qu'il avait été exigé que la porte soit blanche et demi-vitrée à carreaux de sorte que la partie inférieure de la porte soit approximativement à la même hauteur que la partie inférieure des fenêtres de la façade avant de la maison;

ATTENDU QUE les portes à 12 carreaux (réalisées sur mesure) sont beaucoup plus dispendieuses que les portes à 9 carreaux standards;

ATTENDU QUE l'alternative proposée par le demandeur tend tout de même à respecter la recommandation du 17 mai 2021;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter le projet de PIIA tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

239-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet de PIIA, comme recommandé par le CCU.

## **21. Demande de PIIA – 471, chemin des Pionniers Ouest**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet de PIIA consistant à la construction d'un garage attenant à une résidence principale. Il y aura deux portes de garage sans fenêtre et les murs extérieurs du garage seront en brique gris charcoal. La toiture sera en acier peint en noir et les façades arrière et latérales seront en vinyle de la même couleur que la maison. Le garage aura une largeur de 27.5 pieds;

ATTENDU QUE les couleurs et les matériaux utilisés pour la construction du garage sont les mêmes que celles du bâtiment existant;

ATTENDU QUE le garage attenant constitue un prolongement harmonisé du bâtiment existant;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter le projet de PIIA tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

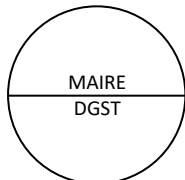
240-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet de PIIA, comme recommandé par le CCU.

## **22. Demande de PIIA – 583, chemin des Pionniers Est**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet de PIIA consistant en la réfection de la toiture actuellement en bardeau d'asphalte noir par du bardeau d'asphalte noir 2 tons et le remplacement du revêtement en Masonite des lucarnes par un revêtement en bois blancs;

ATTENDU QUE les couleurs et les matériaux utilisés pour la construction du garage sont les mêmes que celles du bâtiment existant et s'harmonisent avec l'aspect patrimonial du bâtiment;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter le projet de PIIA tel que présenté;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

241-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet de PIIA, comme recommandé par le CCU.

### **23. Demande de PIIA – lot 3 633 756**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet de PIIA consistant en la construction d'une nouvelle maison dont l'architecture s'inspire de la Maison des Habitants de L'Islet-sur-Mer. Les fenêtres auront 6 carreaux de sorte à reproduire celles de la Maison des Habitants. Les moulures des fenêtres et des portes seront en bois de couleur bleu minuit et les châssis seront blancs. La toiture à quatre versants dépassera les murs de 3 pieds de sorte à reproduire l'aspect de la Maison des Habitants et le fascia sera en aluminium couleur bleu minuit. Les moulures en coin de la maison seront en bois couleur bleu minuit et les poutres soutenant la galerie seront en aluminium également de couleur bleu minuit. Les garde-corps des galeries seront en bois couleur bleu minuit. Les escaliers seront de la même couleur. Le revêtement extérieur sera en canexel de couleur éthane;

ATTENDU QUE les couleurs proposées pour le revêtement, les portes, les fenêtres et autres éléments architecturaux s'harmonisent avec le cadre bâti environnant et rejoignent le style d'autres maisons ancestrales;

ATTENDU QUE les matériaux utilisés pour le revêtement respectent l'architecture traditionnelle des maisons ancestrales;

ATTENDU QUE les matériaux et le style du garde-corps tendent à reproduire un aspect ancestral et que la couleur du garde-corps est la même que les autres éléments architecturaux du bâtiment;

ATTENDU QUE le toit à quatre versants sur le modèle de la Maison des Habitants s'harmonise avec le contexte patrimonial environnant;

ATTENDU QUE les demandeurs ont le souci d'harmoniser la maison avec le contexte patrimonial du chemin des Pionniers;

ATTENDU QUE les demandeurs ont répondu aux recommandations émises par le CCU à la séance du 19 juillet 2021;

ATTENDU QUE le plan d'implantation proposé ne s'harmonise pas avec l'orientation des bâtiments résidentiels environnants;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter le projet de PIIA en exigeant que l'implantation du bâtiment soit en parallèle avec la voie publique;

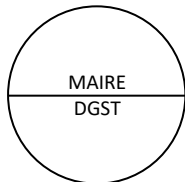
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

242-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet de PIIA, comme recommandé par le CCU.

### **24. Demande CPTAQ – Utilisation à une fin autre que l'agriculture et aliénation de lot – lot 3 373 043**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture et d'aliénation de lot auprès de la CPTAQ pour le lot 3 373 043;





ATTENDU QUE le demandeur souhaite acquérir la partie cultivable des lots du propriétaire et ce dernier souhaite conserver son jardin, sa remise et son puits, situés en zone agricole, adjacente à sa propriété qui est à l'extérieur de la zone agricole;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 243-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet appuie la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture et d'aliénation de lot pour le lot 3 373 043, formulée par M. Pierre Boucher et demande à la CPTAQ d'y faire droit.

#### **25. Approbation du plan – Parc commercial et industriel L'Islet-Nord**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu un plan de la configuration du Parc commercial et industriel L'Islet-Nord incluant les divisions et le chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 244-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte, tel que présenté, la configuration du plan et le nom du Parc commercial et industriel L'Islet-Nord.

#### **26. Changement de nom de la rue Giasson pour la rue Kérouac – Commission de toponymie du Québec**

ATTENDU QUE le terrain portant le numéro de lot 3 633 506 est cadastré de façon à constituer une rue publique et qu'il est nommé « Rue Giasson » à l'heure actuelle;

ATTENDU QU'une route et une rue se nomment « Giasson » sur le territoire de la Municipalité de L'Islet et que cela peut porter à confusion pour les services d'urgence;

ATTENDU QUE l'entreprise Lavoie Équipement agricole inc. vient tout juste de procéder à son changement d'adresse sur la route Giasson;

ATTENDU QUE changer d'adresse pour Lavoie Équipement agricole inc. engendrerait un processus beaucoup plus important que les locataires de la rue Giasson;

ATTENDU QUE l'Office régional d'habitation de L'Islet possède des duplex sur la rue Giasson et que l'organisme a approuvé le changement de nom de la rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

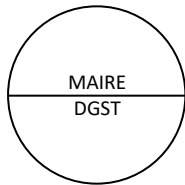
- 245-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet demande à la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser le toponyme de la rue Kérouac, autrement appelée rue Giasson.

#### **27. Décision concernant le nom du chemin des Pionniers**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit renuméroter la route 132 (chemin des Pionniers) afin d'inclure tous les ilots déstructurés;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une résolution en février 2020 (031-02-2020) demandant à la Commission de Toponymie du Québec de changer le nom de la route 132 pour le chemin des Pionniers;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite remettre les termes Est et Ouest au nom du chemin des Pionniers, tel qu'il apparaît actuellement;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

246-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet mandate l'administration de réactiver le dossier de renumérotation du chemin des Pionniers.

QUE la Municipalité de L'Islet amende la résolution 031-02-2020 et indique à la Commission de Toponymie du Québec que le chemin des Pionniers sera avec directions, soit « chemin des Pionniers Est » du côté Est du boulevard Nilus-Leclerc et « chemin des Pionniers Ouest » du côté Ouest du même boulevard.

### **28. Autorisation d'achat de terrains – rue des Bois-Francis**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder au prolongement de la rue des Bois-Francis;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite, en ce sens, acquérir une partie des lots 6 405 349, 6 405 350, 2 938 821 et 2 938 822, tous appartenant à des propriétaires différents;

ATTENDU QU'aucune condition spéciale n'est apportée à l'offre d'achat/vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

247-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet mandate M. Jean-François Pelletier, maire, et Mme Marie Joannisse, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer l'acte notarié nécessaire pour effectuer l'achat de partie des lots 6 405 349, 6 405 350, 2 938 821 et 2 938 822 entre la Municipalité de L'Islet et les propriétaires actuels pour un montant de 1.50 \$/m<sup>2</sup> plus taxes.

### **29. Adoption du premier projet de règlement sur les permis et les certificats (255-2021)**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire adopter un premier projet de règlement sur les permis et les certificats;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit premier projet de règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

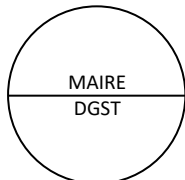
248-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le premier projet de règlement sur les permis et les certificats.

### **30. Adoption du premier projet de règlement complémentaire à la révision du règlement sur les permis et les certificats (256-2021)**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire adopter un premier projet de règlement complémentaire à la révision du règlement sur les permis et les certificats;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit premier projet de règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



249-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le premier projet de règlement complémentaire à la révision du règlement sur les permis et les certificats.

**31. Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage (257-2021)**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire adopter un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit premier projet de règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

250-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

**32. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 746 000 \$ pour l'aménagement du parc commercial et industriel L'Islet-Nord en bordure de l'autoroute Jean-Lesage**

Un avis de motion est donné par M. Jean-Edmond Caouette (retrait de M. Pascal Bernier) pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 261-2021 et intitulé règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 746 000 \$ pour l'aménagement du parc commercial et industriel L'Islet-Nord en bordure de l'autoroute Jean-Lesage.

**33. Présentation du projet de règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 746 000 \$ pour l'aménagement du parc commercial et industriel L'Islet-Nord en bordure de l'autoroute Jean-Lesage**

Une présentation du projet de règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 746 000 \$ pour l'aménagement du parc commercial et industriel L'Islet-Nord en bordure de l'autoroute Jean-Lesage est faite par Mme Marie Joannisse (retrait de M. Pascal Bernier).

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**34. Autorisation d'embauche d'une coordonnatrice communautaire (remplacement d'un congé de maternité)**

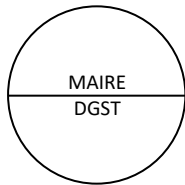
ATTENDU QUE la personne au poste de coordonnatrice communautaire est présentement en congé de maternité et qu'il est nécessaire de pourvoir son poste, et ce, jusqu'à son retour;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité, puis sur le site de la Fédération québécoise des municipalités, sur Emploi Québec, etc.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés dans le contrat de l'employé(e);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

251-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'embauche de Mme Rosemarie Caron pour le remplacement du congé de maternité au poste de coordonnatrice communautaire.



### **35. Autorisation d'embauche du personnel – Gymnase**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a besoin d'employés pour assurer le service au gymnase de l'École secondaire Bon-Pasteur;

ATTENDU QUE la Municipalité L'Islet accorde une priorité aux employés qui ont travaillé pour elle durant les dernières années;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 252-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'embauche du personnel du gymnase de l'École secondaire Bon-Pasteur, et ce, de la façon suivante :
- Mme Marie-Josée Saint-Pierre, professeure d'entraînement en circuit
  - Mme Audrey Claveau, professeure de Zumba
  - Mme Hélène Bélanger, préposée au gymnase
  - M. Harold Thériault, préposé au gymnase

### **VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS**

#### **36. Adoption du règlement 258-2021 décrétant un emprunt de 320 200 \$ pour l'acquisition d'un camion de déneigement avec équipements**

ATTENDU QUE la municipalité veut se prévaloir du pouvoir d'emprunter, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 11 août 2021, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 11 août 2021, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

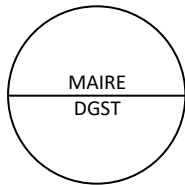
- 253-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement 258-2021 décrétant un emprunt de 320 200 \$ pour l'acquisition d'un camion de déneigement avec équipements.

#### **37. Octroi de contrat – Travaux de réfection et de prolongement aqueduc chemin des Pionniers Ouest et chemin de la Petite-Gaspésie, 3e, 4e, 7e Rue et 6e Avenue Nord**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire procéder aux travaux de réfection et de prolongement du réseau d'aqueduc du chemin des Pionniers Ouest et chemin de la Petite-Gaspésie, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> Rue et 6<sup>e</sup> Avenue Nord;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres public;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 2 soumissions;



Description	Action Progex	Michel Gamache et Frères inc.
Travaux de réfection et de prolongement aqueduc chemin des Pionniers Ouest et chemin de la Petite-Gaspésie, 3e, 4e, 7 <sup>e</sup> Rue et 6e Avenue Nord. Incluant le chemin de la Grève	3 223 913 \$	2 925 999 \$

ATTENDU QUE la soumission de Michel Gamache et Frères inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour la somme de 2 806 216.57 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents (retrait de M. Pascal Bernier):

- 254-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour les travaux de réfection et de prolongement du réseau d'aqueduc du chemin des Pionniers Ouest et chemin de la Petite-Gaspésie, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> Rue et 6<sup>e</sup> Avenue Nord pour la somme de 2 925 999 \$ plus taxes à Michel Gamache et Frères inc.

### 38. Octroi de contrat – Sable tamisé pour abrasif

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire procéder à l'acquisition de sable tamisé pour abrasif;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la municipalité a invité 7 soumissionnaires et qu'elle a reçu 1 soumission;

ATTENDU QUE la soumission de AML inc. est valide et qu'elle est la seule, pour la somme de 14.94 \$ / tm plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 255-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat de sable tamisé pour abrasif pour la somme de 14.94 \$ / tm plus taxes à AML inc.

### 39. Octroi de contrat – Déneigement de citernes 2021-2024

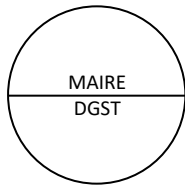
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire procéder à l'octroi de contrat pour le déneigement de citernes 2021-2024;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la municipalité a invité 5 soumissionnaires et qu'elle a reçu 5 soumissions;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont valides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



256-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat de déneigement de citernes 2021-2024 de la façon suite :

Multi-Services E.C. inc.			
Référence	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Chemin des Pionniers Est (près 441)	450 \$	480 \$	500 \$
Chemin des Pionniers Est (près 557)	550 \$	600 \$	650 \$
Chemin des Pionniers Ouest (en face du 216)	450 \$	480 \$	500 \$
Chemin des Pionniers Ouest (en face de la route Giasson)	550 \$	600 \$	650 \$
Chemin des Belles-Amours (près du 369)	300 \$	300 \$	300 \$
Chemin Lamartine Ouest (en face du 167)	325 \$	335 \$	350 \$
<b>Total</b>	<b>2 625 \$</b>	<b>2 795 \$</b>	<b>2 950 \$</b>

Ferme Marica (2005) inc.			
Référence	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Chemin Morin (à l'Ouest du 316)	400 \$	400 \$	400 \$
<b>Total</b>	<b>400 \$</b>	<b>400 \$</b>	<b>400 \$</b>

Alexandre Gamache-Poitras			
Référence	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Chemin des Normand	330 \$	330 \$	330 \$
<b>Total</b>	<b>330 \$</b>	<b>330 \$</b>	<b>330 \$</b>

#### 40. Octroi de contrat – Déneigement de rues 2021-2024

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire procéder à l'octroi de contrat pour le déneigement de rues 2021-2024;

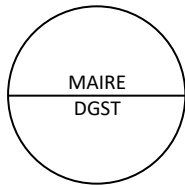
ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la municipalité a invité 5 soumissionnaires et qu'elle a reçu 2 soumissions;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont valides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

257-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour le déneigement de rues 2021-2024 de la façon suite :



<b>Pavage Scellant Jirico enr.</b>			
<b>Rues</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
Rue Bernier	1 858 \$	1 886 \$	1 915 \$
Rue Fournier	2 172 \$	2 204 \$	2 237 \$
Rue Ouellet	1 365 \$	1 386 \$	1 407 \$
Rue en face du bureau municipal	750 \$	761 \$	775 \$
<b>Total</b>	<b>6 145 \$</b>	<b>6 237 \$</b>	<b>6 334 \$</b>

<b>Multi-Services E.C. inc.</b>			
<b>Rues</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
Route Giasson	1 800 \$	1 900 \$	2 000 \$
Route Harrower	1 000 \$	1 100 \$	1 200 \$
Route de la Tortue	3 000 \$	3 100 \$	3 200 \$
Chemin du Pain-de-Sucre	5 000 \$	5 100 \$	5 200 \$
Chemin de la Chute	3 000 \$	3 100 \$	3 200 \$
Rue Municipale	1 000 \$	1 100 \$	1 200 \$
<b>Total</b>	<b>14 800 \$</b>	<b>15 400 \$</b>	<b>16 000 \$</b>

**41. Autorisation d'entretien d'un cours d'eau et retrait d'un ponceau – rue Louis-Gérard-Thibault**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'entretien d'un cours d'eau et au retrait d'un ponceau, situés à proximité de la rue Louis-Gérard-Thibault;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission 4 698 \$ plus taxes de Michel Gamache et Frères inc. pour l'entretien du cours d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité estime à 7 500 \$ les travaux pour le pont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents (retrait de M. Pascal Bernier) :

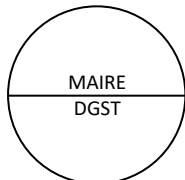
258-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'entretien d'un cours d'eau et le retrait d'un ponceau situés à proximité de la rue Louis-Gérard-Thibault, et ce, pour la somme approximative 12 198 \$ plus taxes.

**PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES**

**42. Mandat pour la vente d'un terrain lot 4 790 800 – 6, avenue du Héron**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet veut vendre le terrain no 4 790 800;

ATTENDU QU' une offre d'achat a été faite par Mme Johanne Lemay;



ATTENDU QU'aucune condition spéciale n'est apportée à l'offre d'achat/vente;  
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par  
M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil  
présents :

- 259-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet mandate M. Jean-François Pelletier, maire, et  
Mme Marie Joannisse, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer l'acte  
notarié nécessaire pour effectuer la vente du terrain no 4 790 800 entre la  
Municipalité de L'Islet et Mme Johanne Lemay pour un montant de 20 000 \$  
plus taxes.

#### **43. Renouvellement de l'adhésion et du plan de visibilité 2022 – Camping Québec**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite renouveler son adhésion pour  
l'année 2022 à Camping Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par  
M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil  
présents :

- 260-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet renouvelle son adhésion à Camping Québec pour  
l'année 2022, et ce, pour la somme de 2 518.54 \$ plus taxes.

### **MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU**

#### **44. Dépôt de la stratégie municipale d'économie d'eau potable 2020**

M. Jean-François Pelletier, maire, dépose la stratégie municipale d'économie  
d'eau potable 2020.

#### **45. Autorisation d'achat d'une pompe neuve – Poste de pompage #2**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet veut procéder à l'achat d'une pompe  
neuve au poste de pompage #2;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de la compagnie Xylem  
pour la somme de 49 750 \$ plus taxes, incluant le matériel et les frais de  
manutention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par  
M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 261-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'acquisition d'une pompe neuve pour le  
poste de pompage #2 à Xylem pour la somme de 49 750 \$ plus taxes.

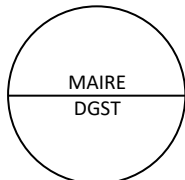
QUE la Municipalité de L'Islet annule la résolution 193-07-2021 concernant  
l'autorisation de réparation de la pompe actuelle.

### **SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### **46. Adoption du code de déontologie du service de la sécurité incendie**

Point reporté.





## AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

47. Aucun point.

## DONS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS

Nil.

## SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROBATION DES COMPTES

### 48. Dépôt des deux états financiers comparatifs – août 2021

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

### 49. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – août 2021

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Pelletier et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

262-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 224 196.86 \$.

## QUESTIONS / RÉPONSES

### 50. Période de questions / réponses

M. Robert Tardif pose des questions concernant le dossier du projet du parc Rocher Panet, ainsi que le dossier concernant le projet de skatepark. M. Tardif demande également quels sont les projets qui ont été faits cet été concernant les loisirs. M. Jean-François Pelletier, maire, répond aux questions de M. Tardif.

M. Jean-François Pelletier, maire, fait mention que les élections municipales arrivent à grands pas et qu'il ne compte pas se représenter en politique.

M. Pelletier rappelle également qu'il est important que la population se fasse vacciner afin d'éviter un nouveau reconfinement.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 51. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h 47 avec la proposition de M. Raymond Caron.

---

Marie Joannisse, secrétaire-trésorière

---

Jean-François Pelletier, maire